



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2839

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Acquisition de cuves à saumures - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2839**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Acquisition de cuves à saumures - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a en charge sur son territoire la viabilité hivernale. Elle assure, en cas d'épisodes neigeux ou de verglas, le traitement de 3 150 km de voies. À cette fin, elle utilise, notamment, des fondants routiers visant à éviter, retarder ou minimiser la formation de verglas. Le fondant routier utilisé est le chlorure de sodium sous forme de bouillie de sel. L'action consiste à répandre simultanément de la saumure (eau saturée en sel à 24 %) pour une action immédiate et du sel en grain pour une action différée. Le dosage du salage pour une action efficace est de 17 à 20 g par m².

Pour produire cette saumure, la Métropole est propriétaire, dans ses centres de viabilité hivernale, de 12 unités de production de saumure (capacité de 3 à 4 m³), reversée ensuite dans des cuves de 20 m³ et de 40 m³. Une convention de mutualisation conclue entre le Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) et la Métropole en janvier 2018 confie la maintenance de ces unités et cuves au SDMIS.

Il s'avère que 9 des 16 cuves présentent une non-conformité en termes d'accessibilité et de sécurité et ne peuvent plus être maintenues. Leur mise en conformité par la pose d'une échelle crinoline et d'un niveau à flotteur extérieur n'est pas envisageable car trop vétustes (de 17 à 19 années d'ancienneté) et le risque de dégradation en cas d'intervention est élevé.

Il est donc nécessaire pour la Métropole de procéder au renouvellement de 9 cuves d'un montant de 35 000 € chacune.

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à 315 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en investissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition par la Métropole de 9 cuves à saumures en vue d'assurer la viabilité hivernale.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P24 - Nettoyement, pour un montant de 315 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2019 sur l'opération n° 0P24O5599.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.